

SYNDICAT SCOLAIRE DU VAL TAMIE

73460 TOURNON ☎ 04.79.31.43.26
valtamie.syndicat@laposte.net

Opération « Agrandissement du restaurant scolaire »

**R.C.
(Règlement de la consultation)**

**Date et heure de réception des offres
Vendredi 18 avril 2025 à midi**

Mars 2025

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

1 MAITRISE D'OUVRAGE

SYNDICAT SCOLAIRE DU VAL TAMIE

Mairie

92 montée de la Mairie

73460 TOURNON

Tel : 04.79.31.43.26

Mail : valtamie.syndicat@laposte.net

La personne responsable du marché est Mme Sandrine, BERTHET.

2 OBJET DE LA CONSULTATION

Le Syndicat Scolaire du Val Tamié lance une consultation sous forme de procédure adaptée pour l'agrandissement du restaurant scolaire de l'école de Tournon.

Il est prévu que les travaux commencent au mois de mai 2025.

3 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 Mode de consultation

Appel d'offres à procédure adaptée passé en application des articles L.2123-1, R.2123-1 à R.2123-8 du Code de la Commande Publique.

3.2 Maîtrise d'œuvre

BESSONCOQUET ARCHITECTES

16 rue Jean-Pierre Veyrat 73460 GRESY SUR ISERE

Port. : 06 67 72 01 55

Mail. manon_besson@hotmail.fr

3.3 Décomposition en tranches et en lots.

- Le marché comporte une tranche ferme.
- Les travaux sont répartis en 9 **lots** définis comme suit :
 - Lot n° 01 Electricité
 - Lot n° 02 Maçonnerie
 - Lot n° 03 Menuiserie
 - Lot n° 04 Menuiseries intérieures
 - Lot n° 05 Métallerie
 - Lot n° 06 Peinture
 - Lot n° 07 Plâtrerie
 - Lot n° 08 Plomberie
 - Lot n° 09 Sol Carrelage

Les groupements momentanés d'entreprises avec mandataire commun sont autorisés. Ils devront être solidaires. Les marchés seront traités à prix globaux et forfaitaires non révisables et non actualisables.

3.7 Mode de règlement

Par virements bancaires.

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique. Les sommes dues seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3.8 Délai

Le délai maximum d'exécution est de 24 semaines compris période de congés payés, hors intempéries et hors période de préparation de chantier fixé à quatre semaines. Le planning

prévisionnel s'étend de la semaine 21 à la semaine 44 et sera obligatoirement validé par les entreprises lors de la remise de leur offre.

3.9 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à partir de la date limite de remise des offres.

4 PRESENTATION DES OFFRES

4.1 Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

- Lettre de candidature (DC1).
 - Déclaration du candidat (DC2).
 - Etat annuel des certificats reçus (DC7) ou attestations fiscales et sociales.
 - Copie du jugement de redressement judiciaire le cas échéant.
 - Attestation d'assurances responsabilité civile professionnelle et décennale.
 - Une note de présentation comportant :
 - * Liste de références de travaux similaires avec indication des dates, des montants, de la nature des travaux et du maître d'ouvrage.
 - * Moyens matériels et humains de l'entreprise.
- L'ensemble de ces pièces est à insérer dans une 1^o enveloppe A cachetée avec pour seule indication

NOTA : avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

4.2 Offre

- L'Acte d'Engagement selon modèle ci-joint,
- Devis Quantitatif Estimatif en Euros
- Le CCTP signé
- Le CCAP approuvé et signé
- Le planning signé
- Un mémoire technique comportant :
 - Les fiches détaillées des matériaux et technique de mise en œuvre.
 - Le nombre de personnes et matériel mis à disposition du chantier et notice d'intervention en fonction du planning.

Les offres seront rédigées en français.

4.3 Tranche conditionnelle, variante :

La consultation est lancée avec une tranche ferme :

Voir CCTP de chaque lot.

Les variantes sont admises sous réserve que les prescriptions de base soient également chiffrées.

4.4 Dossier de consultation des entreprises

Il est disponible sur le site <https://www.marches-securises.fr>

Par demande écrite au Syndicat Scolaire

Tél. : 04 79 31 43 26 / mail : valtamic.syndicat@laposte.net

5 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

5.1 Sur support dématérialisé

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des plis adressés par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr>

Pour déposer une offre par voie électronique, le candidat doit s'assurer de répondre aux prérequis techniques de la plateforme.

Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre en « dernière minute » et de s'être assurés par un test préalable, qu'ils maîtrisent bien le mode de fonctionnement de la plateforme.

Les offres sont à déposer sur la plateforme avant la date et l'heure limites indiquées dans le présent règlement de consultation. La date et l'heure qui seront prises en compte correspondent au dispositif d'horodatage de la plateforme.

Il est recommandé aux candidats de respecter les recommandations suivantes :

- Ne pas utiliser certains formats de fichier, notamment les « .exe », les formats vidéo,
- Ne pas utiliser certains outils, notamment les « macros »,
- Faire en sorte que l'offre ne soit pas trop volumineuse,
- Tous les fichiers envoyés devront être traités préalablement à l'antivirus, à charge de l'entreprise candidate. Les offres contenant des virus feront l'objet d'un archivage de sécurité par l'acheteur. Ces offres ne seront donc réputées n'avoir jamais été reçues et les candidats en seront informés dans les plus brefs délais.

Le candidat peut effectuer à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support papier ou sur support physique électronique.

Cette copie de sauvegarde doit parvenir sous pli scellé comportant la mention lisible : « Ne pas ouvrir - Copie de sauvegarde » et ce, dans les délais impartis pour la remise des offres.

Les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Une plate-forme d'assistance téléphonique d'aide à l'envoi des plis dématérialisés est disponible au numéro: 04 92 90 93 20.

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://references.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne. Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les candidats disposant d'un certificat PRIS V1 sont invités à s'assurer de la conformité au RGS de leur certificat auprès de leur autorité de certification. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

6 JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué à partir des critères suivants auquel est affecté une pondération

- 1) Valeur technique (40%)
 - a. Pertinence et qualité du mémoire technique (organisation du chantier, moyens matériels et humains)
 - b. Méthodologie d'exécution des travaux (planning détaillé, phasage, minimisation des nuisances)
 - c. Qualité des matériaux et solutions techniques proposées
 - d. Approche environnementale et gestion des déchets de chantier
- 2) Prix des prestations (40%)
 - a. Analyse comparative des offres financières

- b. Justification du coût global (détail des prix unitaires, bordereau des prix)
- 3) Délais d'exécution (15%)
 - a. Engagement du respect des délais
 - b. Phasage des interventions (minimisation de l'impact sur l'exploitation de l'ERP)
- 4) Engagements en matière de sécurité et d'accessibilité (5%)
 - a. Respect des normes ERP (accessibilité PMR, sécurité incendie, conformité réglementaire)

7 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement d'ordre technique s'adresser à la maîtrise d'œuvre. Pour tout renseignement d'ordre administratif, s'adresser au Syndicat Scolaire.